

Réf: Dossier 328730

Avis de constitution

SOCIETE « BARON-SYL-TRANSPORT »

Siège ABIDJAN COMMUNE D'ADJAME 220
LOGEMENTS IMMEUBLE HARMATAN RDC PORTE 03., Lot
0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/06/2024, et enregistrés au CEPICI le 11/06/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BARON-SYL-TRANSPORT »

Objet :

- IMPORT EXPORT DE MARCHANDISES DIVERSES
- TRANSPORT
- VENTE DE PIECES DETTACHEES
- LOCATION DE VEHICULES.

PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
SOCIALES de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COMMUNE D'ADJAME 220
LOGEMENTS IMMEUBLE HARMATAN RDC PORTE 03., Lot 0,
Ilot 0

Dirigeant(s) M SYLLA ABOUBACAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07693 du 19/08/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°47055/GTCA/RC/2024 du 19/08/2024

